



RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Document à joindre au document d'auto-évaluation

Commune(s) ou EPCI :
Précisez le nom des communes participant au projet :
SAINT-ISMIER

HISTORIQUE

En 2008, l'ancienne commission scolaire qui regroupait directeurs d'écoles, représentants de la mairie et représentants des parents, avait pris le nom de Conseil Journée de l'Enfant.

A sa création, le Conseil Journée de l'enfant s'était déjà donné comme objectifs de « mettre en cohérence l'action de l'ensemble des intervenants autour de la journée scolaire (enseignants, parents, intervenants, ATSEM, personnel municipal d'encadrement, personnel municipal technique...) et d'organiser le bien-être de l'enfant dans la liaison entre le temps scolaire et le temps périscolaire (cantine, accueils périscolaires du matin et du soir) »

Dès septembre 2013, la commune, à travers la réforme des rythmes scolaires, a poursuivi le travail engagé, en mettant en place un Projet Educatif Territorial (PEdT) débattu et validé au sein d'un comité de pilotage.

Ce PEdT a formalisé l'engagement des différents partenaires (commune, Education Nationale et associations communales) et a permis à tous les acteurs de se coordonner afin d'organiser des activités éducatives de qualité et d'assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

Ce projet ambitieux, qui promouvait des rythmes raisonnés, des interactions fructueuses et permettait l'instauration d'activités variées (TAP) d'une heure chaque jour, a produit une organisation complexe et coûteuse mais très favorable au rythme de vie et d'apprentissage des

enfants et à leur ouverture culturelle et sociale. Elle a bien fonctionné les premiers temps à la satisfaction de tous. Le PEdT a donc été reconduit en 2016.

Cependant, du fait des restrictions budgétaires infligées aux collectivités locales et en raison de récentes difficultés de recrutement d'animateurs et d'intervenants, la commune qui aurait souhaité modifier son modèle à 4,5 jours avec un après-midi de TAP pour le rendre supportable se l'est vu refuser et a dû se résoudre à envisager une organisation à 4 jours de classe en modifiant les horaires scolaires en fonction de ce nouveau rythme.

Un sondage a été transmis aux familles afin de faire un constat sur le rythme familial pour permettre d'apporter des éléments concrets à la réflexion sur l'organisation de la prochaine rentrée dans le cadre d'un rythme scolaire à 4 jours.

Ce sondage a mis en évidence les faits suivants :

- Dans une majorité de familles, les deux parents travaillent et pour plus de 60 % d'entre elles, les deux parents travaillent à temps complet, ce qui explique la fréquentation importante des services périscolaires,
- Des activités extrascolaires sont accessibles à la majorité des enfants (80 % d'entre eux pratiquent une activité),
- On note une volonté claire des parents de conserver un temps d'accompagnement aux devoirs tous les soirs, voire le mercredi,
- Une réorganisation du rythme de travail des parents a été jugée nécessaire pour 30 % des familles dans le cadre d'un retour à 4 jours d'école,
- Une réorganisation des créneaux d'activités extrascolaires s'est révélée nécessaire pour 30 % des familles dans le cadre d'un retour à 4 jours d'école (créneau du soir déplacé au mercredi matin ou activité supplémentaire le mercredi matin).

En termes d'horaires scolaires, il a été demandé aux familles de se prononcer sur l'horaire de début d'école, les résultats suivants ont été obtenus :

- 8h15 (201 voix) soit 57,76%,
- 8h30 (101 voix) soit 29,02%,
- 8h45 (19 voix) soit 5,46%,
- Autres propositions (17 voix majoritairement 8h) soit 4,89 %,
- Pas de préférence (10 voix) soit 2,87%.

Les résultats du sondage ont été présentés au comité de pilotage du 16 janvier 2018 dans le but d'obtenir une proposition d'horaires commune à proposer aux conseils d'école.

Ceci fait, au vu des résultats des votes des conseils d'écoles et de la position de la municipalité, l'organisation du temps scolaire suivante a été mise en place à la rentrée de septembre 2018 :

- Répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 journées d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Horaires journaliers : 8h15-11h30 et 13h30-16h15 (soit 6 heures par jour dont 3h15 le matin et 2h45 l'après-midi).

Ces horaires présentent un intérêt pédagogique pour les élèves comme ils impliquent un temps d'enseignement plus long le matin que l'après-midi, une configuration mieux adaptée au rythme de l'enfant.

Les services périscolaires ont été réorganisés de manière à pouvoir proposer aux familles une prise en charge dans les mêmes conditions que précédemment le matin et le midi ainsi qu'une prise en

charge dès 16h15 et jusqu'à 18h30 le soir. Une prise en charge des enfants est également proposée aux familles le mercredi dans le cadre du centre de loisirs entre 8 heures et 18 heures.

Cette réorganisation de la semaine d'école en 2018 a été l'occasion de s'impliquer dans le dispositif du plan mercredi pour favoriser la cohérence et la complémentarité de la politique éducative sur tous les temps de l'enfant.

Tous les accueils (la cantine, les garderies du soir, le mercredi, etc.) sont depuis la rentrée 2018 déclarés en accueil de loisirs sans hébergement. Un responsable périscolaire a été affecté à chaque école, il est présent sur site pour le bon déroulement des temps périscolaires et pour favoriser la liaison avec les équipes scolaires. Ces trois responsables assurent également la direction du centre de loisirs le mercredi et durant les périodes de vacances scolaires ce qui permet un meilleur suivi des enfants et une réelle cohérence dans les activités proposées entre les différents temps.

En conclusion, quoique le choix de 4 jours de classe ne fût pas le projet initial de la commune, celle-ci s'est engagée, dans un tel cadre, à garantir une organisation soucieuse du bien-être de l'enfant, favorable à ses apprentissages et compatible avec les évolutions des besoins sociaux en continuant le travail de partenariat engagé avec les différents acteurs de la journée de l'enfant dans le cadre d'un nouveau PEdT.

Dans ce cadre, l'organisation de la semaine scolaire définie depuis la rentrée 2018 étant satisfaisante pour les différents membres de la communauté éducative, suite à l'évaluation menée, il a été décidé de reconduire cette organisation, tout en continuant de développer le partenariat et la co-éducation qui ont été freiné durant la période COVID depuis mars 2020.

1-Gouvernance

Indiquer les compositions et régularités des réunions des instances.

Indiquer les modifications éventuelles par rapport au fonctionnement antérieur.

Membres du comité de pilotage :

- Directrices/teurs des écoles communales,
- Parents d'élèves délégués,
- Délégués Départementaux de l'Education Nationale,
- Elus municipaux,
- Services municipaux (Enfance Jeunesse Scolaire).

Dates des réunions :

- Année scolaire 2018-2019 : 11 décembre et 4 juin.
- Année scolaire 2019-2020 : 7 mai.
- Année scolaire 2020-2021 : 17 septembre et 2 février.

Les réunions du comité de pilotage permettent de faire un bilan de la période passée, d'informer et d'échanger sur les projets et actions à venir.

2-Objectifs généraux et opérationnels

Les objectifs du PEDT 2018-2020 ont été repris et deux objectifs ont été ajoutés dans le cadre des projets à venir et du bilan de l'évaluation du PEDT conduite pour le renouvellement du PEDT 2021-2024.

Objectifs visés	Actions à mettre en place	Critères d'évaluation
Favoriser la réussite scolaire	<p>Mobiliser autour de l'enfant toute la communauté éducative (maintien du lien scolaire/périscolaire, communication avec les familles, etc.).</p> <p>Développer le numérique dans les apprentissages (renouvellement du matériel pour permettre l'accès à des ressources numériques plus récentes).</p> <p>Maintenir des taux d'encadrements des ACM (accueil collectif de mineurs) et des équipes fixes sur tous les temps périscolaires pour améliorer le suivi de l'enfant.</p> <p>Mutualiser et investir dans le renouvellement et l'entretien du matériel.</p>	<p>Participation des responsables périscolaires à certaines réunions scolaires (conseils des maîtres, équipes éducatives, exercices PPMS, etc.).</p> <p>Echange quotidien entre les équipes (transmission d'information sur la journée de l'enfant, PAI, etc.)</p> <p>Réunion avec les parents.</p> <p>Investissements réalisés.</p>
Développer des savoir-être : expression de la créativité et de la sensibilité, capacité relationnelle et d'écoute, capacité à juger, décider et donner son avis, capacité à être autonome, savoir-vivre,	<p>Renforcer la prise en compte des choix de l'enfant dans les activités proposées.</p> <p>Maintenir et faire évoluer au besoin les règles de vie communes.</p> <p>Renforcer la participation des enfants à la vie et aux tâches collectives.</p>	<p>Mise en place d'outils d'évaluation adaptés à chaque tranche d'âge et de temps de parole.</p> <p>Actualisation et respect des règles de vie (création de supports, etc.).</p> <p>Nombre de tâches collectives partagées.</p>
Développer des savoir-faire : sens pratique, habileté manuelle, développement psychomoteur	<p>Mise en place de plannings d'activités sur les temps périscolaires avec prise en compte des choix de l'enfant (thématiques de vacances à vacances, exemples d'activités).</p> <p>Maintien des programmes d'activités variées au centre de loisirs.</p>	Variétés des activités proposées et des thématiques abordées.
Favoriser la diversité des modes d'apprentissage, la	Mise en place de plannings d'activités sur les temps périscolaires avec prise en compte des choix de l'enfant	Variétés des activités proposées et des thématiques abordées.

variété des activités et leur adaptation à l'âge de l'enfant	(thématiques de vacances à vacances, exemples d'activités). Proposer des programmes d'activités variées par tranche d'âge avec un contenu adapté à celle-ci.	
Permettre l'élargissement de l'horizon culturel, artistique et sportif.	Renforcer le lien avec les associations locales. Maintenir l'enveloppe budgétaire allouée aux écoles pour les sorties culturelles et sportives. Maintenir des actions des associations de parents délégués pour récolter des fonds pour les activités et sorties. Partager les intervenants sur les différents secteurs pour approfondir les thématiques.	Développement de partenariats locaux. Variation des moyens alloués.
Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable	Maintenir les conseils d'élèves. Participation des enfants aux manifestations communales (dispositif Action Jeunes, cartes de Noël pour les personnes âgées, semaine intergénérationnelle, etc.). Participation des enfants à la vie et aux tâches collectives. Implication des enfants dans le projet de rafraîchissement des cours d'écoles.	Actions mise en place par les conseils d'élèves. Réalisation d'évènements et nombre d'enfants ayant participé. Adhésion des enfants à la vie en collectivité et au respect des règles établies.
Renforcer la communication auprès des familles	Mise en place d'une commission périscolaire. Rendre lisible et explicite les actions sur tous les temps de la journée de l'enfant. Mise en place d'une fiche de liaison sanitaire commune scolaire/périscolaire	Amélioration de la connaissance des parents dans les actions et l'organisation mise en place.

Vos critères d'évaluation doivent prendre en compte, le cas échéant, les effets de l'application des mesures du décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 (taux d'encadrement assouplis, inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement, réduction de deux heures à une heure de la durée minimale de l'accueil périscolaire).

3-Planning hebdomadaire de l'enfant

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps péri scolaire	7h30-8h05 « ACM »	7h30-8h05 « ACM »	Centre de loisirs 8h – 18h « ACM »	7h30-8h05 « ACM »	7h30-8h05 « ACM »
Temps de classe	8h15-11h30	8h15-11h30		8h15-11h30	8h15-11h30
Pause méridienne	11h30- 13h30 « ACM »	11h30- 13h30 « ACM »		11h30- 13h30 « ACM »	11h30- 13h30 « ACM »
Temps de classe	13h30- 16h15	13h30- 16h15		13h30- 16h15	13h30- 16h15
Temps péri ou extra scolaire	16-15-18h30 « ACM »	16-15-18h30 « ACM »		16-15-18h30 « ACM »	16-15-18h30 « ACM »

Si vous disposez d'organisations différentes selon les âges ou les écoles, copier la maquette du tableau autant de fois que nécessaire.

Merci de bien vouloir compléter le tableau avec vos horaires et positionner les activités spécifiques (TAP, CLAS.....)

ATTENTION : les horaires des activités doivent être strictement conformes aux horaires scolaires arrêtés par la directrice académique des services de l'éducation nationale. Ecrire « **ACM** » si l'accueil est déclaré.

4-Tableau de présentation des activités et intervenants

Activités	Lieux	Qualification de l'intervenant (animateur, enseignant, parent, bénévole, prestataire...)	Diplômes	Statut (bénévole, salarié...)	Structure de rattachement (mairie, association...)
Cirque avec Ecole de Cirque « Vit'Anim »	Centre de Loisirs	Intervenant spécialisé en Cirque	Diplôme d'Etat	Prestataire	Association
Arts plastiques avec « Les petits Léz'Art »	Centre de Loisirs	Intervenante spécialisée	Diplôme d'Etat	Prestataire	Association
Spectacle de Contes avec « Planète mômes »	Centre de Loisirs	Intervenant professionnel	Diplôme d'Etat	Prestataire	
Kart à pédales avec « Aventur'Kart »	Centre de Loisirs	Intervenant professionnel		Prestataire	Association
Animations Vélos	Centre de Loisirs	Intervenant professionnel	Diplôme d'Etat	Prestataire	Association

Clash of Archery	Centre de Loisirs	Intervenant professionnel		Prestataire	Micro-Entreprise
Poterie	Centre de Loisirs	Intervenante spécialisée		Prestataire	Auto-Entrepreneur
Sortie culturelle	Musée de Grenoble	Intervenant professionnel	Diplôme d'Etat	Prestataire	Collectivité
Sortie Nature	Bois de la Bâtie	Intervenant spécialisé Nature et environnement	Diplôme d'Etat	Prestataire	Collectivité
Médiathèque de Saint-Ismier « Spectacles de Noël » et « Animations lectures »	Centre de Loisirs, Ecoles et Médiathèque	Intervenantes spécialisées	Agents territoriaux	Salarié	Mairie
Pixel Art	Ecoles élémentaires	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Arts graphiques	Ecole élémentaire Poulatière Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Sports collectifs	Ecoles maternelles Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Jeux de société	Ecoles maternelles Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Ateliers de créations manuelles	Ecoles maternelles Centre de Loisirs	Animateurs Atsem	BAFA CAP Petite Enfance	Salarié	Mairie
Jeux collectifs	Ecoles Centre de Loisirs	Atsem Animateurs	BAFA CAP Petite Enfance	Salarié	Mairie
Théâtre/Expressions orales et corporelles	Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Spectacle marionnettes	Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Création du bonhomme Carnaval	Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Médiathèque de Saint-Ismier « Spectacles de Noël » et « Animations lectures »	Centre de Loisirs, Ecoles et Médiathèque	Intervenantes spécialisées	Agents territoriaux	Salarié	Mairie
Découverte des régions françaises	Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Atelier Land'Art	Centre de Loisirs	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Animation informatique	Ecoles Centre de Loisirs	Animateur multimédias	DUT	Salarié	Mairie
Séances de relaxation	Ecole élémentaire Poulatière	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Hockey	Ecole élémentaire Clos-Marchand	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie
Jeux anciens (le p'tit bac, le pendu, devine-tête, ... etc)	Ecole élémentaire Poulatière	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie

Ateliers manuels en fonction du calendrier (Déco. de Noël, arbre d'automne, lapins de Pâques, galette des rois, ... etc)	Ecoles maternelles et élémentaires Centre de Loisirs	Animateurs et Atsem	BAFA CAP Petite Enfance	Salarié	Mairie
Jeux de mimétisme, d'imitation avec les déguisements	Ecoles maternelles Centre de Loisirs	Animateurs et Atsem	BAFA CAP Petite Enfance	Salarié	Mairie
Jeux de cartes (7 familles, la bataille, ... etc)	Ecoles Centre de Loisirs	Animateurs et Atsem	BAFA CAP Petite Enfance	Salarié	Mairie
Initiation au Cirque	Ecole élémentaire des Vignes	Animateurs	BAFA	Salarié	Mairie

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Inclusion des enfants en situation de handicap

Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires (site internet, flyers, journaux) font-ils mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») ?

NON

Avez-vous dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants ? Pour quelles raisons ?

NON

Les équipes ont-elles été sensibilisées/ formées ?

Une partie de l'équipe d'animation a été formée à l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaire des AESH sur les temps périscolaires ?

NON

Avez-vous connaissance de l'existence du pôle ressource handicap enfance jeunesse de l'Isère (PRHEJI) ?

NON

Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ?

Oui

Modalités de recueil du point de vue des différentes parties prenantes .

Indiquez les démarches que vous avez mises en œuvre pour recueillir le point de vue des équipes enseignantes, des équipes d'animation, des parents, des enfants.

Les démarches de recueil sont majoritairement effectuées tout au long de l'année par des échanges réguliers ou des réunions d'équipes.

Par exemple :

- Lien quotidien entre les équipes scolaires et périscolaires,
- Echange avec les parents à la sortie de l'école ou du périscolaires,
- Prise en compte des demandes d'informations des parents délégués,
- Réunion de préparation de de bilan des équipes d'animation du centre de loisirs,
- Recueil des auprès des enfants sur les activités qu'ils souhaitent faire ou s'ils ont aimé / ce qu'ils n'ont pas aimé dans les activités proposées, etc.

Autres points